



**SOMMAIRE**

	Pages
Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session par le chef de la délégation du Chili .....	1
Point 2 de l'ordre du jour: Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation .....	1
Allocution de M. Joseph Maza, président provisoire, chef de la délégation du Chili .....	1
Point 3 de l'ordre du jour: Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs .....	2
Point 4 de l'ordre du jour: Élection du Président .....	2
Allocution du prince Wan, Waithayakon, président de la onzième session de l'Assemblée générale .....	2
Déclaration du Président sur la procédure à suivre pour l'admission du Soudan, du Maroc et de la Tunisie à l'Organisation des Nations Unies .....	3
Point 25 de l'ordre du jour: Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies Demandes d'admission du Soudan, du Maroc et de la Tunisie .....	3
Constitution d'une Commission politique spéciale .....	5

**Président:** le prince WAN WAIHAYAKON  
(Thaïlande).

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Ouverture de la session par le chef de la délégation du Chili**

1. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la onzième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation**

2. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (traduit de l'espagnol): Conformément à l'article 64 du règlement intérieur, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence, consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les représentants, debout, observent le silence.*

**Allocution de M. Joseph Maza, président provisoire, chef de la délégation du Chili**

3. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (traduit de l'espagnol): Je souhaite la bienvenue aux représentants des peuples du monde qui, en hommes de bonne volonté, viennent assister à cette onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, résolus à préserver l'humanité du fléau de la guerre, à proclamer de nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, à créer des conditions nécessaires au maintien

de la justice et du respect des obligations, à favoriser le progrès social dans une liberté plus grande.

4. Il y a moins d'un an, j'ai prononcé la clôture de l'Assemblée précédente avec une foi plus vive dans l'Organisation des Nations Unies. J'accueille la nouvelle avec cette même foi, tourmentée par l'angoisse, mais nullement diminuée.

5. La dixième session a eu une importance capitale et a représenté un effort considérable dans la voie de la confiance. Les mois qui ont suivi se sont écoulés sous de bons auspices. Malheureusement, des événements dramatiques, lamentables à tous égards, ont récemment compromis la paix du monde et mis à l'épreuve l'efficacité de l'Organisation.

6. Les débats de l'Assemblée générale au cours des sessions extraordinaires d'urgence et les accords auxquels elle est parvenue montrent que les Nations Unies ont réagi avec circonspection et équité. Mais c'est à la onzième session ordinaire non seulement de veiller sur ces accords et de les compléter, mais aussi d'adopter les mesures efficaces qu'il faut pour les mettre rapidement et fidèlement à exécution.

7. Ce dont l'opinion publique internationale se préoccupe le plus, ce qu'elle commente le plus, c'est l'action de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en tout ce qui concerne les relations politiques entre Etats, car de ces bonnes relations dépend la paix à brève échéance.

8. Cependant, persuadés que nous sommes que l'Organisation des Nations Unies travaille patiemment aussi à changer le cours de l'histoire pour faire en sorte que la paix du monde ne puisse être troublée, nous devons en quelques mots souligner l'œuvre silencieuse, mais utile, dont s'acquittent les divers organismes, conseils ou commissions, par l'intermédiaire desquels les Nations Unies contribuent au progrès économique, intellectuel, social, sanitaire, industriel, agricole et humain des peuples de la terre. C'est cette grande tâche, multiple et efficace, qui élèvera le niveau de vie de tous les hommes et qui, un jour, vaincra la peur.

9. Mais ce but ne sera pas atteint tant que les intérêts des Etats ou des individus demeureront plus forts que leurs devoirs et même que la conscience de leurs devoirs.

10. La persévérance dont ces institutions feront preuve dans leur labeur, la vigilance constante et prévoyante que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale

*Les comptes rendus officiels de l'Assemblée générale sont publiés par séances, sous forme de fascicules séparés. Pour chaque session, les fascicules d'un organe donné sont paginés consécutivement afin que l'on puisse ultérieurement les réunir en volume. La table des matières, la liste des membres des délégations, l'ordre du jour et tous autres renseignements appropriés font l'objet d'un fascicule liminaire qui paraît en fin de session.*

*Après la clôture d'une session, des recueils de fascicules sont mis en vente à l'intention du public.*

continueront à exercer sur la paix habitueront les peuples à s'en remettre de plus en plus à la justice de l'Organisation des Nations Unies et au caractère obligatoire de ses résolutions.

11. Organisme vivant, susceptible de croissance, d'évolution et de progrès, l'Organisation des Nations Unies doit s'adapter par étapes aux circonstances nouvelles. C'est pourquoi il est urgent de mettre en chantier certaines réformes de la Charte dont l'Assemblée n'a pas eu le temps de s'occuper au cours de la dernière session ordinaire. Il est indispensable, par exemple, d'augmenter le nombre des membres des conseils, notamment du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Les 11 membres du Conseil de sécurité et les 18 membres du Conseil économique et social représentaient de manière adéquate les 50 pays qui ont signé la Charte à San-Francisco, mais ils ne représentent plus comme il se doit les 76 pays qui composent actuellement cet organisme, et moins encore le nombre que nous serons après l'admission de nouveaux pays au cours de la présente session et des sessions à venir. Il y a également des réformes, comme la suppression du veto au Conseil de sécurité, auxquelles il faudra s'attaquer un jour si l'on veut que soit respecté le principe, inscrit dans la Charte, de l'égalité souveraine de tous les Etats Membres.

12. Pendant 11 ans, j'ai représenté, en de nombreuses occasions, un pays qui a fait preuve d'une foi inébranlable dans l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, au moment d'abandonner ces fonctions avec émotion et avec gratitude, je crois avoir le droit de former des vœux sincères et fervents pour qu'avec l'aide de Dieu les Nations Unies poursuivent et intensifient leur effort inlassable de justice humaine et de paix.

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

13. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (traduit de l'espagnol) : Le premier point qui concerne l'organisation de la présente session est relatif à la constitution, conformément aux dispositions de l'article 28 du règlement intérieur, de la Commission de vérification des pouvoirs. Conformément aux dispositions de cet article, je propose à l'Assemblée que la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des représentants des Etats Membres suivants : Argentine, Birmanie, Brésil, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Irak, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Union des Républiques socialistes soviétiques.

14. Si cette liste ne suscite pas d'opposition, la Commission de vérification des pouvoirs se composera des pays que je viens de citer.

*Il en est ainsi décidé.*

### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Election du Président

15. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (traduit de l'espagnol) : L'élection du Président de la onzième session ordinaire se fera conformément aux articles 31 et 94 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. L'article 94 dispose : "Toutes les élections ont lieu au scrutin secret. Il ne sera pas fait de présentation de candidatures." L'Assemblée procédera donc au vote immédiatement.

*A la demande du Président provisoire, M. Trujillo (Equateur) et M. Deressa (Ethiopie) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Bulletins déposés:	76
Bulletins nuls:	1
Bulletins valables:	75
Abstentions:	0
Nombre de votants:	75
Majorité requise:	39

*Nombre de voix obtenues:*

Le prince Wan Waithayakon (Thaïlande) 75

*Ayant obtenu la majorité requise, le prince Wan Waithayakon (Thaïlande) est élu Président de la onzième session de l'Assemblée générale et prend place au fauteuil présidentiel.*

#### Allocution du prince Wan Waithayakon, président de la onzième session de l'Assemblée générale

16. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais) : Je suis profondément ému par votre bienveillance à laquelle je dois d'avoir été élu au poste élevé de Président de la onzième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je vous remercie tous très sincèrement, car c'est là un grand honneur non seulement pour moi mais aussi pour mon pays qui soutient fermement et avec constance l'Organisation des Nations Unies. Je vois aussi dans mon élection la reconnaissance de l'importance croissante de l'Asie et de l'Afrique.

17. Je considère que c'est un honneur pour moi de succéder au chef de la délégation du Chili; en effet, M. Maza, au cours de la session ordinaire, et M. Ortega, au cours des sessions extraordinaires d'urgence, ont présidé nos débats avec efficacité, impartialité et patience, qualités si nécessaires en ces heures d'épreuves pour l'Organisation des Nations Unies et le monde.

18. Les situations tragiques où nous nous sommes trouvés sont encore graves et sombres, et tous nos sentiments de compassion vont vers les peuples affligés d'Egypte et de Hongrie. Toutefois, il est rassurant de constater que l'Organisation des Nations Unies s'est révélée un instrument utile et efficace de paix. Dans les heures sombres, alors que la pensée d'une guerre possible — d'une guerre atomique — pesait lourdement sur les cœurs des hommes et des femmes, l'Organisation des Nations Unies a fait naître une espérance radieuse de paix à travers le monde.

19. Le mécanisme de l'Organisation des Nations Unies a été immédiatement mis en action, et il a bien fonctionné. Deux sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée générale ont été convoquées aux termes de la résolution intitulée "L'union pour le maintien de la paix" [377 (V)] moins de 24 heures après l'exercice du droit de veto au Conseil de sécurité. L'Assemblée générale a pris rapidement des mesures en vue de faire face à la situation. Ainsi, au Moyen-Orient, le cessez-le-feu est maintenant établi; un accord est intervenu en vue du retrait immédiat des troupes étrangères du territoire égyptien et une force internationale d'urgence des Nations Unies a été créée aux fins d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités. Toutefois, en ce qui concerne la Hongrie, nous attendons un rapport.

20. Les Nations Unies ont donc encore beaucoup à faire pour le règlement de ces deux situations. Je suis toutefois persuadé que l'Assemblée générale s'acquittera pleinement de la tâche qui lui incombe et ma confiance est renforcée parce que je sais que nous pouvons compter sur la si précieuse collaboration du Secrétaire général et sur celle de tous ses assistants. Le rôle diplomatique joué par le Secrétaire général a été aussi

le qu'opportun. Les talents éminents et l'efficacité remarquable dont M. Hammarskjöld a fait preuve méritent l'hommage chaleureux de notre satisfaction et de notre admiration.

N'oublions pas non plus que nous devons aussi compter sur nous-mêmes. Nous représentons maintenant 76 Etats et d'autres pays viendront se joindre à nous au cours de la présente session; nous comptons parmi nous un grand nombre d'hommes d'Etat, membres de leurs gouvernements, qui participeront à nos délibérations. L'Organisation des Nations Unies n'est pas seulement une organisation mondiale pour la paix, mais aussi, sur le plan pratique, une institution universelle pour la paix, et l'Assemblée générale est maintenant une véritable tribune mondiale où sont discutés tous les problèmes intéressant la paix, en quelque partie du monde que ce soit. Assurément, on trouve de la diversité dans notre organisation et à l'Assemblée générale, mais de cette diversité peut naître l'harmonie. En vérité, l'Organisation des Nations Unies est un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers la paix et la coopération internationales.

L'influence qu'exerce en faveur de l'union la Charte des Nations Unies a été clairement démontrée à la Conférence afro-asiatique de Bandoung. Nous pouvons être assurés que, si les buts et les principes de la Charte sont respectés, le monde connaîtra la paix non seulement sous l'aspect négatif de ce terme, à savoir l'absence d'une guerre, mais aussi sous son aspect positif, c'est-à-dire qu'il connaîtra le bonheur dans la tranquillité; c'est là le sens donné au mot paix aussi bien dans mon pays que par la Charte des Nations Unies.

Le monde doit être sauvé du fléau de la guerre. La création récente d'une Agence internationale de l'énergie atomique nous rappelle que l'énergie atomique doit être utilisée pour la paix et non pour la guerre. Une tentative réelle pouvait être faite pour accomplir un progrès positif dans le domaine du désarmement, elle serait saluée par l'humanité tout entière.

Il faut aussi donner au monde la bénédiction de la paix, c'est-à-dire une liberté qui repose sur le principe de l'égalité des droits et de la libre détermination des peuples, une justice fondée sur le droit international et enfin le progrès social et de meilleurs niveaux de vie dans une liberté plus étendue.

La présente session de l'Assemblée générale aborde ces travaux alors que les esprits, à l'Organisation des Nations Unies comme dans le pays où nous nous réunissons, entendent se consacrer à nouveau à la cause de la paix. Je suis persuadé que, si nous faisons preuve de tolérance et de bonne volonté, nos délibérations conduiront à d'heureux résultats pour la paix, la liberté, la justice et le bien-être économique et social de l'humanité.

**Déclaration du Président sur la procédure à suivre pour l'admission du Soudan, du Maroc et de la Tunisie à l'Organisation des Nations Unies**

6. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): C'est avec un plaisir particulier que je sou mets à l'Assemblée le point suivant de l'ordre du jour, qui doit être examiné et après-midi et qui concerne l'admission à l'Organisation des Nations Unies du Soudan, du Maroc et de la Tunisie.

7. L'examen de ce point à ce moment de nos travaux est une procédure spéciale motivée par des circonstances

particulières et ne doit pas constituer un précédent. Qu'il me soit permis de rappeler les circonstances qui ont rendu souhaitable et opportun de traiter cette question aujourd'hui, avant que les mesures habituelles concernant l'adoption de l'ordre du jour n'aient été prises.

28. Comme nous nous en souvenons tous, sur la recommandation du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale a décidé, pendant les derniers jours de sa dixième session [555<sup>ème</sup> séance], d'admettre 16 nouveaux pays à l'Organisation des Nations Unies. En raison de la date tardive à laquelle cette décision a été prise, il n'a pas été possible de procéder, comme il se devait, à la réception des nouveaux Membres. Il a donc été décidé de marquer ce grand progrès dans la vie de l'Organisation au moment de l'ouverture de la onzième session, en conviant officiellement les nouveaux Membres à participer pleinement aux travaux de l'Assemblée générale et en écoutant les déclarations des chefs de leurs délégations.

29. Depuis lors, nous avons tous été heureux d'apprendre que le Conseil de sécurité avait recommandé à l'unanimité l'admission de trois nouveaux pays. En effet, le 6 février 1956, il a adopté une résolution recommandant l'admission du Soudan; le 20 juillet 1956, il a recommandé l'admission du Maroc et, le 26 juillet 1956, celle de la Tunisie. Au cours des séances où ces recommandations ont été adoptées, certains membres du Conseil de sécurité ont exprimé l'espoir que l'on prendrait des mesures pour que l'Assemblée générale puisse, au début de sa onzième session, se prononcer dans un sens favorable à l'admission des Etats intéressés afin que leurs représentants puissent participer à la cérémonie de réception des nouveaux Membres et prendre part immédiatement aux travaux de l'Assemblée.

30. Je crois savoir que le Secrétaire général, tenant compte de ces interventions, a procédé il y a quelques mois à des consultations officieuses avec toutes les délégations permanentes, pour discuter avec elles la procédure à suivre au début de la présente session. M. Hammarskjöld m'a informé que les Membres intéressés avaient accueilli favorablement les suggestions présentées. Je me permets de faire remarquer que la question générale de l'admission de nouveaux Membres fait l'objet du point 25 de l'ordre du jour provisoire [4/3191].

31. Je propose donc à l'Assemblée, en regard aux articles 40 et 67 du règlement intérieur, d'approuver l'inscription du point 25 à l'ordre du jour, afin, je le répète, de pouvoir ensuite examiner immédiatement les candidatures du Soudan, du Maroc et de la Tunisie.

32. Je mets aux voix cette proposition.

*Par 73 voix contre zéro, la proposition est adoptée.*

#### POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

#### DEMANDES D'ADMISSION DU SOUDAN, DU MAROC ET DE LA TUNISIE

33. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Nous abordons maintenant la demande d'admission du Soudan à l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée sur la résolution du Conseil de sécurité relative à la demande d'admission du Soudan [4/3125] et sur le projet de résolution présenté par l'Afghanistan, l'Arabie Saoudite, la Birmanie, le Cam-

bodge, Ceylan, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, l'Iran, la Jordanie, le Laos, le Liban, le Libéria, la Libye, le Népal, le Pakistan, les Philippines, la Syrie, la Thaïlande, la Turquie et le Yémen [A/3326 et Add.1].

34. Je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée qu'ils auront l'occasion, au cours de la discussion générale, de commenter l'important progrès que représente dans la vie de l'Organisation des Nations Unies l'élargissement de sa composition et de présenter des observations sur chacun des nouveaux États Membres. De même, les nouveaux Membres sur la candidature desquels l'Assemblée va se prononcer aujourd'hui auront la possibilité de se faire entendre au cours de la cérémonie de réception qui est prévue pour demain après-midi.

35. Avant de procéder au vote, j'aimerais exprimer ce que je crois être l'opinion générale de l'Assemblée, à savoir que les Nations Unies vont accueillir un nouveau Membre dont la souveraineté est reconnue et respectée par tous et qui a récemment acquis son indépendance. Ce pays contribuera au développement de l'Organisation, qui doit sa force à la vitalité et à la diversité de ses membres, avec leurs traits individuels et la richesse de leurs civilisations nationales.

36. Nous allons maintenant voter sur la recommandation relative au Soudan contenue dans le projet de résolution commun [A/3326 et Add.1].

*Il est procédé au vote par appel nominal.*

*L'appel commence par la République socialiste soviétique d'Ukraine, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

*Vote pour:* République socialiste soviétique d'Ukraine, Union Sud-Africaine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Canada, Ceylan, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Égypte, Salvador, Éthiopie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Libye, Luxembourg, Mexique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Arabie Saoudite, Espagne, Suède, Syrie, Thaïlande, Turquie.

*Vote contre:* néant.

*A l'unanimité, la recommandation est adoptée.*

*La délégation du Soudan est accompagnée à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée.*

37. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je demande à l'Assemblée de vouloir bien se prononcer maintenant sur la question de l'admission du Maroc à l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée est saisie à ce sujet du texte de la résolution du Conseil de sécurité [A/3152] et du projet de résolution présenté par l'Afghanistan, l'Arabie Saoudite, la Birmanie, le Cambodge, Ceylan, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, l'Iran, la Jordanie, le Laos, le Liban, le Libéria, la Libye, le Népal, le Pakistan, les Philippines, la Syrie, la Thaïlande, la Turquie et le Yémen [A/3327 et Add.1].

38. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur les titres que possède le Maroc à devenir Membre de l'Organisation

des Nations Unies. Aucun de nous ne les ignore. Puis-je cependant déclarer, au nom de l'Assemblée, que le vote que nous allons émettre constituera l'expression formelle de notre profonde satisfaction de savoir qu'à l'avenir nous bénéficierons de la coopération des représentants d'une noble et ancienne civilisation, dont l'accession récente à la souveraineté marque un nouveau pas sur cette voie de la paix, de la liberté et du progrès qu'annonce la Charte?

39. Nous allons maintenant voter sur la recommandation relative au Maroc qui est contenue dans le projet de résolution commun [A/3327 et Add.1].

*Il est procédé au vote par appel nominal.*

*L'appel commence par la Chine, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

*Vote pour:* Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Égypte, Salvador, Éthiopie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Libye, Luxembourg, Mexique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Arabie Saoudite, Soudan, Espagne, Suède, Syrie, Thaïlande, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union Sud-Africaine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Canada, Ceylan, Chili.

*Vote contre:* néant.

*A l'unanimité, la recommandation est adoptée.*

*La délégation du Maroc est accompagnée à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée.*

40. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais maintenant présenter à l'Assemblée la question de l'admission de la Tunisie. J'attire l'attention de l'Assemblée sur la résolution du Conseil de sécurité concernant la Tunisie [A/3153] et sur le projet de résolution présenté par l'Afghanistan, l'Arabie Saoudite, la Birmanie, le Cambodge, Ceylan, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, l'Iran, la Jordanie, le Laos, le Liban, le Libéria, la Libye, le Népal, le Pakistan, les Philippines, la Syrie, la Thaïlande, la Turquie et le Yémen [A/3328 et Add.1].

41. L'Assemblée générale vient d'agréer les demandes du Soudan et du Maroc et elle est appelée maintenant à se prononcer sur la candidature d'un troisième pays, qui appartient lui aussi à l'important continent africain. La validité et la valeur des titres que possède la Tunisie ne font également aucun doute. La Tunisie a accepté sans réserve les obligations qui découlent de la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies et je suis convaincu que l'expression des vues particulières de son peuple et de son gouvernement s'accompagnera d'une sincérité d'intention qui ne saurait manquer de se manifester dans nos futurs débats.

42. Nous allons maintenant voter sur la recommandation contenue dans le projet de résolution [A/3328 et Add.1].

*L'appel commence par l'Argentine, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

*Il est procédé au vote par appel nominal.*

**Votent pour:** Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Canada, Ceylan, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, Salvador, Ethiopie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Libye, Luxembourg, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Arabie Saoudite, Espagne, Soudan, Suède, Syrie, Thaïlande, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union Sud-Africaine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie.

**Vote contre:** néant.

*A l'unanimité, la recommandation est adoptée.*

*La délégation de la Tunisie est accompagnée à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée.*

### **Constitution d'une Commission politique spéciale**

43. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Le Secrétaire général, dans son mémoire intitulé "Orga-

nisation de la onzième session ordinaire de l'Assemblée générale" [A/BUR/142], qui a été distribué le 8 novembre 1956, indique qu'il présume que l'Assemblée désirera créer une Commission politique spéciale. Etant donné que la décision que prendra l'Assemblée sur cette question est de nature à influencer sur la composition du Bureau, je suggérerais que l'Assemblée se prononce maintenant afin que le Président de la Commission politique spéciale puisse être élu immédiatement, en même temps que les présidents des grandes Commissions de l'Assemblée.

44. Au sujet de la création de cette commission, le Secrétaire général a recommandé de la désigner en anglais sous le titre *Special Political Committee* au lieu de *Ad Hoc Political Committee*. Je suggérerais de surseoir à une décision sur cet aspect de la question jusqu'à ce que le Bureau ait examiné le mémoire et présenté à l'Assemblée ses recommandations à ce sujet.

45. Si la proposition de créer une Commission politique spéciale ne soulève aucune objection, je considère que l'Assemblée a décidé de créer pour la onzième session une Commission politique spéciale dont le Président, conformément à l'article 38 du règlement intérieur, fera partie du Bureau de l'Assemblée générale.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 16 h. 20.*